



ADDITIF N° 15 DE CORRECTION DU DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N°005/DC/PU/RS/DVNTCKO/CIPM/2025 DU 07 JUILLET 2025, EN VUE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES FORAGES DANS CERTAINES LOCALITES DE KYE-OSSI, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD, POUR LE COMPTE DU MINEE, EN PROCEDURE D'URGENCE EN DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°008/DAONO/PU/RS/DVNT/CKO/CIPM/2025 DU 14 AOUT 2025 EN VUE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES FORAGES DANS CERTAINES LOCALITES DE KYE-OSSI, COMMUNE DE KYE-OSSI, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD

Au lieu de :

AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°05/ADC//PU/RS/DVNT/CKO/CIPM/2025 DU 07 JUILLET 2025, EN VUE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX REHABILITATION DES FORAGES DANS CERTAINES LOCALITES DE KYE-OSSI, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD, POUR LE COMPTE DU MINEE, EN PROCEDURE D'URGENCE.

1. Objet de la Demande de Cotation

Dans le cadre de la participation à l'entretien et à la gestion en tant que de besoin des populations, le Maire de la Commune de Kyé-Ossi lance pour le compte du MINEE, une consultation, en vue de l'exécution de la Réhabilitation des Forages dans certaines localités de Kyé-Ossi, Département de la Vallée du Ntem, Région du Sud, en procédure d'urgence.

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent notamment la fourniture :

- ETUDES ET MOBILISATION GENERALE ;
- TRAVAUX DE REHABILITATION DU FORAGE ;
- REHABILITATION DE LA SUPERSTRUCTURE ;
- PERENNISATION DE L'OUVRAGE ;

3. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux prestataires de droit Camerounais spécialisés en la matière et pouvant justifier d'une expérience minimale dans la réalisation des prestations similaires et répondant aux critères de qualification indiquées dans le présent Dossier de Demande de Cotation.

4. Financement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Eau et Energie (MINEE) de l'exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire N° 59 32 138 02 641819 464211 851

5. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est hors ligne

6. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du Maître d'Ouvrage aux heures ouvrables, à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP), porte numéro 03, téléphone : 694 94 91 70, à la Commune de Kyé-Ossi dès publication de la présente Consultation.

7. Acquisition du dossier de Demande de Cotation

La version physique peut être obtenue à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP), de la Commune de Kyé-Ossi, **porte numéro 03, téléphone : 694 94 91 70** dès publication de la présente Consultation. Contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du Dossier de Demande de Cotation d'un montant de **Vingt mille (20 000) Francs CFA**, payable à la Recette Municipale de Kyé-Ossi. Cette quittance donne droit à la soumission aux deux (02) lots.

8. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : Sept millions Cinq cent mille (7 500 000) francs CFA.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission acquitté à la main et timbré avec récépissé CDEC, délivré par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des Marchés Publics dont la liste figure dans la pièce 10 du DDC dont le montant s'élève à **cent cinquante mille cent (150 000) francs CFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Remise des Cotations

L'offre en sept (07) exemplaires avec reliures en spirales, en français ou en anglais dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de Kyé-Ossi, à Kyé-Ossi au plus tard **le 07 Août 2025 à 14 Heures**, heure locale et devra porter la mention :

AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°05/ADC//PU/RS/DVNT/CKO/CIPM/2025 DU 07 JUILLET 2025, EN VUE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX REHABILITATION DES FORAGES DANS CERTAINES LOCALITES DE KYE-OSSI, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD, POUR LE COMPTE DU MINEE, EN PROCEDURE D'URGENCE.

« A N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu **le 07 Août 2025 à 15 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Kyé-Ossi dans la salle des actes de la Mairie sise à Kyé-Ossi. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

12. Recevabilité des Cotations

Les pièces Administratives, la cotation technique et la cotation financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans la DC ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions la DC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le **rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours.** Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13. Critères d'évaluations

13.1-Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- Non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission ;
- Absence ou non-conformité du modèle de soumission ;
- Absence du cautionnement de soumission ;
- Fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- Non-respect de la note minimale de l'évaluation des critères essentiels **(08 Oui sur 11)** ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- Non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;
- Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- Non-conformité du modèle de soumission ;
- Non-conformité du mode de soumission ;
- Absence de la charte d'intégrité datée et signée.

13.2-Critères essentiels

L'évaluation des Offres des soumissionnaires sera faite suivant la notation binaire (Oui/Non) sur la base des points essentiels ci-dessous et conformément au RDC :

- Présentation de l'offre, **(01 critère)** ;
- Références du soumissionnaire, **(02 critères)** ;
- Service après-vente, **(02 critère)** ;
- Capacité financière, **(01 critère)** ;
- La preuve d'acceptation des conditions de la Lettre Commande (CST dûment paraphées sur chaque page, signée et daté à la dernière page précédée de la mention "Lu et Approuvé"), **(01 critères)** ;
- Méthodologie, **(04 critères)**.

14- Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet de la présente Demande de Cotation est de **deux (02) mois** calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

15- Tranches/Allotissement

Les présentes prestations sont regroupées en **un seul lot unique** :

16- Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17-Durée de validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs Offres pendant Quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des Offres.

18-Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables aux services du Maître d'Ouvrage, à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP), porte numéro 03, téléphone : 694 94 91 70, à la Commune de Kyé-Ossi.

19-Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : **(+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48**, l'ARMP au numéro **(+237 222 20 18 03)** ou le Maître d'Ouvrage au numéro **(+237 698 49 29 26/ 672 08 17 12)**.

Fait à Kyé-Ossi, le 07 Juillet 2025

Le Maire
(Maître d'Ouvrage)



ZOE ZUE Jean Marie
JURISTE

Experte en Gouvernance Territoriale
et Finances Publiques Locales

Copies

- DD-MINMAP/VNT ;
- ARMP/SUD ;
- Maître d'Ouvrage ;
- Président CIPM/CKO ;
- Affichage / chrono

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM

COMMUNE DE KYE - OSSI

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

SOUTH REGION

NTEM VALLEY DIVISIONAL

KYE - OSSI COUNCIL

INTERNAL CONTRACTS TENDER BC

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER
No.05 /AONO/SR/NTV-D/KOC/ITC//2025 OF THE 7th July 2025
FOR THE REHABILITATION OF BOREHOLES IN SOME LOCALITIES OF KYE-OSSI
MUNICIPALITY, BILONGING TO MINISTER OF WATER AND ENERGY.

1. Subject

As part of the implementation of the 2025 Public Investment Budget, the Mayor of KYE-OSSI COUNCIL, contracting Authority, launches On behalf of the Ministry of Decentralization and the Local Development, an open national invitation to tender for the rehabilitation of four (04) boreholes in some localities of KYE-OSSI Municipality.

2. Content

The work that is the subject of this Invitation to Tender includes the trades planned as part of the quantitative and estimated estimate.

3. Participation and origin

Participation in this tender invitation shall be open to companies based in Cameroon.

4. Execution deadline

The maximum deadline for the execution of the works shall be though (02) months.

5. Acquisition of the Bidding Documents

The Bidding Documents may be consulted and obtained upon publication of this bid invitation at the KYE-OSSI Internal section of administrative management of public contracts (SIGAMP). The documents shall be obtained upon presentation of a receipt testifying to the payment of a non-refundable deposit of XAF 20 000 (twenty thousand francs) payable to the Municipal Treasury of KYE-OSSI.

6. Provisional guarantee

Each bidder shall enclose in their administrative documents a provisional guarantee of XAF 150 000 (One hundred and fifty thousand francs) issued by a first-class banking institution approved by the Minister in charge of Finance. Under pain of rejection, the provisional guarantee shall be obligatorily produced in its original dated not more than 3 (three) months.

For unsuccessful bidders, the provisional guarantee shall be released 30 (thirty) days after the bid validity deadline. For successful bidders, the provisional guarantee shall be released only after constitution of the definitive guarantee.

7. Submission of Bids

Each tender, drafted in English or French in 7 (seven) copies, that is, 1 (one) original and 6 (Six) copies labeled as such, shall be forwarded to the KYE-OSSI Internal section of administrative management of public contracts (SIGAMP), no later than the 7th august 2025 at 2 a.m., local time. Tenders shall be deposited against a receipt and shall be labelled as follows:

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER
No.05 /AONO/SR/NTV-D/KOC/ITC//2025 OF THE 7th July 2025
FOR THE REHABILITATION OF BOREHOLES IN SOME LOCALITIES OF KYE-OSSI MUNICIPALITY, BILONGING TO
MINISTER OF WATER AND ENERGY.
To be opened only during the evaluation session"

8. Bid admissibility

Under pain of rejection, the administrative documents required shall be produced in their originals or true copies certified by the issuing services, in accordance with the provisions of the Special Tender Regulations. The

documents shall be dated at most 3 (three) months or must have been established after the date of publication of this bid invitation.

The duly signed and stamped bid in accordance with the specimen contained in the bidding package, shall state costs in XAF inclusive and exclusive of taxes.

9. Duration of tender validity

The bids shall be valid for 90 (ninety days) with effect from their submission deadline.

10. Opening of bids

The opening of bids shall be done in one phase on the 7th august 2025 at 3 p.m., local time, by the Tenders Board of the KYE-OSSI COUNCIL. Only bidders or their duly authorized and well informed representatives shall attend this session.

11. Bid assessment criteria

Bid assessment shall be based on the following criteria:

11.1. Eliminary criteria

- false declaration or forged documents;
- non-compliance of Bid with the specifications of the Bidding Documents in accordance with the provisions of article 28 of the General Tender Regulations;
- omission in the bid of a quantified unit price;
- non-justification of execution of an borehole construction project;
- Lead contractor: rural engineer or hydrogeologic;
- bid scoring less than 70% positive elements in the technical assessment;
- omission of sub-detail of a quantified unit price;
- absence of a methodological note in the technical bid.

11.2. Essential criteria

A- References	04 points
B- Managerial personnel	10 points
C- Equipment	11 points

Details of these essential criteria are specified in the assessment grid included in the Special Tender Regulations.

12. Financing

Financing shall be with BIP resources allocated for fiscal 2025.

13. Award of contract

The contract specified in this Bid invitation shall be awarded to the lowest bidder. A tender can be awarded at most one (02) lots with the condition that he presents two teams and two sets of equipment.

14. Further information

Additional information may be obtained from the KYE-OSSI Internal section of administrative management of public contracts (SIGAMP).

Copies :

- DD-MINMAP/VNT ;
- ARMP/SUD ;
- Maître d'Ouvrage ;
- Président CIPM/CKO ;
- Affichage / chrono



Lire :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°008/DAONO/PU/RS/DVNT/CKO/CIPM/2025 DU 14 AOUT 2025 EN VUE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES FORAGES DANS CERTAINES LOCALITES DE KYE-OSSI, COMMUNE DE KYE-OSSI, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de la réalisation des travaux des projets d'infrastructure relatifs aux missions d'aménagement équilibré du Territoire National, le Maire de la Commune de Kyé-Ossi (Maître d'Ouvrage) lance pour le compte du MINEE, un Appel d'Offres National Ouvert, en vue de l'exécution des travaux de **Réhabilitation des Forages dans certaines localités de Kyé-Ossi**, Département de la Vallée du Ntem, Région du Sud, en procédure d'urgence.

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent notamment la fourniture :

- ETUDES ET MOBILISATION GENERALE ;
- TRAVAUX DE REHABILITATION DU FORAGE ;
- REHABILITATION DE LA SUPERSTRUCTURE ;
- PERENNISATION DE L'OUVRAGE ;

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux prestataires de droit Camerounais spécialisés en la matière et pouvant justifier d'une expérience minimale dans la réalisation des prestations similaires et répondant aux critères de qualification indiquées dans le présent Dossier d'Appel d'Offres.

4. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Eau et Energie (MINEE) de l'exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire N° 59 32 138 02 641819 464211 851

5. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cet Appel d'Offres est hors ligne

6. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du Maître d'Ouvrage aux heures ouvrables, à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP), porte numéro 03, téléphone : 694 94 91 70, à la Commune de Kyé-Ossi dès publication de la présente Consultation.

7. Acquisition du dossier d'Appel d'Offres

La version physique peut être obtenue à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP), de la Commune de Kyé-Ossi, porte numéro 03, téléphone : 694 94 91 70 dès publication de la présente Consultation. Contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du Dossier de Demande de Cotation d'un montant de **Vingt mille (20 000) Francs CFA**, payable à la Recette Municipale de Kyé-Ossi.

8. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : Sept millions Cinq cent mille (7 500 000) francs CFA.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission acquitté à la main et timbré avec récépissé CDEC, délivré par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des Marchés Publics dont la liste figure dans la pièce 10 du DDC dont le montant s'élève à **cent cinquante mille cent (150 000) francs CFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé

par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Remise des Offres

L'offre en sept (07) exemplaires avec reliures en spirales, en français ou en anglais dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de Kyé-Ossi, à Kyé-Ossi au plus tard le **30 Septembre 2025 à 14 Heures**, heure locale et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°008/DAONO/PU/RS/DVNT/CKO/CIPM/2025 DU 14 AOUT 2025 EN VUE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES FORAGES DANS CERTAINES LOCALITES DE KYE-OSSI, COMMUNE DE KYE-OSSI, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **30 Septembre 2025 à 15 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Kyé-Ossi dans la salle des actes de la Mairie sise à Kyé-Ossi.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du Dossier.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

12. Recevabilité des Offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offres uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13. Critères d'évaluations

13.1-Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- Absence ou la non-conformité du cautionnement timbré de soumission à l'ouverture des plis avec récépissé CDEC ;
- La non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;

- Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- Non-respect de la note minimale de l'évaluation des critères essentiels (**15 Oui sur 21**) ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- Utilisation d'un C.V ou diplôme d'un fonctionnaire sans preuve de mise en disponibilité.

13.2-Critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques sera faite suivant la notation binaire (Oui/Non) sur la base des points essentiels ci-dessous et conformément au RPAO :

- La présentation de l'offre, **01 critère** ;
- Le rapport de visite du site, **02 critères** ;
- Les références du soumissionnaire, **02 critères** ;
- La capacité financière, **01 critère** ;
- La qualification et l'expérience du personnel, **06 critères** ;
- Les moyens logistiques, **02 critères** ;
- La méthodologie, **05 critères** ;
- La preuve d'acceptation des conditions de la Lettre Commande (CCAP et CCTP dûment paraphées sur chaque page, signée et daté à la dernière page précédée de la mention "Lu et Approuvé"), **02 critères**.

15- Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet de la présente Demande de Cotation est de **deux (02) mois** calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

15- Tranches/Allotissement

Les présentes prestations sont regroupées en **un seul lot unique** :

17- Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17-Durée de validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs Offres pendant Quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des Offres.

18-Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables aux services du Maître d'Ouvrage, à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP), **porte numéro 03, téléphone : 694 94 91 70**, à la Commune de Kyé-Ossi.

19-Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : **(+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48**, l'ARMP au numéro **(+237 222 20 18 03)** ou le Maître d'Ouvrage au numéro **(+237 698 49 29 26/ 672 08 17 12)**.

Fait à Kyé-Ossi, le 22 Septembre 2025

Le Maire

(Maître d'Ouvrage)

Copies

- DD-MINMAP/VNT ;
- ARMP/SUD ;
- Maître d'Ouvrage ;
- Président CIPM/CKO ;
- Affichage / chrono



**OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER No.008 /AONO/SR/NTV-D/KOC/ITC//2025 OF
THE 14th August 2025 FOR THE REHABILITATION OF BOREHOLES IN SOME
LOCALITIES OF KYE-OSSI MUNICIPALITY, BILONGING TO MINISTER OF WATER AND
ENERGY.**

1. Subject

As part of the implementation of the 2025 Public Investment Budget, the Mayor of KYE-OSSI COUNCIL, contracting Authority, launches On behalf of the Ministry of Water and Energy, an open national invitation to tender for the rehabilitation of boreholes in some localities of KYE-OSSI Municipality.

2. Content

The work that is the subject of this Invitation to Tender includes the trades planned as part of the quantitative and estimated estimate.

3. Participation and origin

Participation in this tender invitation shall be open to companies based in Cameroon.

4. Execution deadline

The maximum deadline for the execution of the works shall be though (02) months.

5. Acquisition of the Bidding Documents

The Bidding Documents may be consulted and obtained upon publication of this bid invitation at the KYE-OSSI Internal section of administrative management of public contracts (SIGAMP). The documents shall be obtained upon presentation of a receipt testifying to the payment of a non-refundable deposit of XAF 20 000 (twenty thousand francs) payable to the Municipal Treasury of KYE-OSSI.

6. Provisional guarantee

Each bidder shall enclose in their administrative documents a provisional guarantee of XAF 150 000 (One hundred and fifty thousand francs) issued by a first-class banking institution approved by the Minister in charge of Finance. Under pain of rejection, the provisional guarantee shall be obligatorily produced in its original dated not more than 3 (three) months.

For unsuccessful bidders, the provisional guarantee shall be released 30 (thirty) days after the bid validity deadline. For successful bidders, the provisional guarantee shall be released only after constitution of the definitive guarantee.

7. Submission of Bids

Each tender, drafted in English or French in 7 (seven) copies, that is, 1 (one) original and 6 (Six) copies labeled as such, shall be forwarded to the KYE-OSSI Internal section of administrative management of public contracts (SIGAMP), no later than the 30/09/2025 at 2 a.m., local time. Tenders shall be deposited against a receipt and shall be labelled as follows:

**OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER No.008/AONO/SR/NTV-D/KOC/ITC//2025 OF THE 14/08/2025
FOR THE REHABILITATION OF BOREHOLES IN SOME LOCALITIES OF KYE-OSSI MUNICIPALITY,
BILONGING TO MINISTER OF WATER AND ENERGY.**

To be opened only during the evaluation session"

8. Bid admissibility

Under pain of rejection, the administrative documents required shall be produced in their originals or true copies certified by the issuing services, in accordance with the provisions of the Special Tender Regulations. The documents shall be dated at most though (02) months or must have been established after the date of publication of this bid invitation.

The duly signed and stamped bid in accordance with the specimen contained in the bidding package, shall state costs in XAF inclusive and exclusive of taxes.

9. Duration of tender validity

The bids shall be valid for 90 (ninety days) with effect from their submission deadline.

10. Opening of bids

The opening of bids shall be done in one phase on the 30/09/2025 at 3 p.m., local time, by the Tenders Board of the KYE-OSSI COUNCIL. Only bidders or their duly authorized and well informed representatives shall attend this session.

11. Bid assessment criteria

Bid assessment shall be based on the following criteria:

11.2. Eliminary criteria

These include:

- The absence or non-compliance of the guarantee at the opening of bids;
- The non-production beyond the deadline of 48(forty-eight) hours after the opening of the envelopes, of a piece of the administrative file deemed non-compliant or absent when the envelopes were opened (except the bid bond);
- *False declarations, fraudulent maneuvers or falsified documents* ;
- Non-compliance with the minimum score for the evaluation of the essential criteria (**15 Yes out of 21 criteria**);
- The absence of the sworn declaration of non-abandonment of construction sites over the last three years;
- The absence of a quantified unit price in the financial offer;
- The absence of a document from the financial offer (the submission, the BPU, the DQE, the sub-detail of the unit prices);
- The absence of the dated and signed integrity charter;
- The absence of the dated and signed declaration of commitment to compliance with environmental and social clauses;
- Use of a curriculum vitae or a diploma of a civil servant without proof of implementation.

11.2. Essential criteria

Offers will be made according to binary notation (Yes/No) based on the essential points below and in according with the RPAO:

- Presentation of the offer, **01 criteria**;
- The site visit report, **02 criteria**;
- The bidder's references, **02 criteria**;
- Financial capacity; **01 criteria**;
- *Qualification and experience of staff*, **06 criteria**;
- Logistical resources, **02 criteria** ;
- The methodology, **05 criteria** ;
- Proof of acceptance of the contract conditions (CCAP and CCTP duly initialled on each page, signed and dated on the last preceded by the words "read and approved"), **02 criteria**.

12. Financing

Financing shall be with BIP resources allocated for fiscal 2025.

13. Award of contract

The contract specified in this Bid invitation shall be awarded to the lowest bidder. A tender can be awarded at most one lot with the condition that he presents two teams and two sets of equipment.

14. Further information

Additional information may be obtained from the KYE-OSSI Internal section of administrative management of public contracts (SIGAMP).

Copies :

- DD-MINMAP/VNT ;
- ARMP/SUD ;
- Maître d'Ouvrage ;
- Président CIPMCKO ;
- Affichage / chrono

KYE-OSSI on 22 September 2025
THE MAYOR

ZUE ZUE Jean Marie
JURISTE
Expert en Gouvernance Territoriale
et Finances Publiques Locales